



MAIRIE DE L'AIGUILLON SUR MER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 5 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le 5 janvier, le Conseil municipal de la Commune de l'Aiguillon sur Mer (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MILCENT Maurice, Maire.

Date de convocation : 28 décembre 2015

Membres en exercice : 19

Membres présents : Mesdames et Messieurs MILCENT Maurice, MANDIN Marie-Agnès, LE NOVERE Roland, MORISSEAU Dominique, BALVAY Claude, ROCHER Eric, ANGOTTI Jean-Marie, VIVIER Dominique, CHISSON Marie-France, PLAIRE Didier, VRIGNAUD Emmanuel, DE KOK-LORIEAU Nadège, KAHANE Nicolle, MOURAT Christelle et OUVRARD Bruno

Absents excusés : Madame GORICHON Sarah (qui donne procuration à VIVIER Dominique), Monsieur LETARD Jean-Pierre (qui donne procuration à OUVRARD Bruno) et ROBLET Laurent (qui donne procuration à Marie-Agnès MANDIN)

Absente : PLAIRE Erika

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation de la modification des statuts du SIVOM - Elaboration et gestion d'un Pôle de Santé Intercommunal en vue de sa location à des professionnels

En cette nouvelle année, Monsieur le Maire présente ses meilleurs à l'ensemble des Conseillers municipaux.

ELECTION SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément au principe du secrétariat de séance tournant et le quorum étant atteint, Madame Christelle MOURAT est élue secrétaire (article L2121-15 du CGCT).

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

En l'absence de Monsieur Jean-Marie LETARD, la lecture est donnée par Madame Marie-Agnès MANDIN du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18			

QUESTION 16-01-001 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM – ELABORATION ET GESTION D'UN POLE DE SANTE INTERCOMMUNAL EN VUE DE SA LOCATION A DES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire rappelle que le SIVOM est un établissement de coopération intercommunale à vocation multiple. Par délibération en date du 28 mai 2014, le SIVOM a décidé de modifier ses statuts en vue d'exercer la compétence « Elaboration et gestion d'un pôle de santé intercommunal ».

Pour mémoire, l'objectif est de rechercher et d'installer des professionnels de la santé sur un site unique appartenant au SIVOM, les locaux en question, situés 2 bis rue de Bellevue devant être loués auxdits professionnels.

A la demande des services de la Sous-Préfecture, il est proposé de requalifier la nouvelle compétence donnée au SIVOM sous le libellé ci-dessous :

« Elaboration et gestion d'un Pôle de Santé Intercommunal en vue de sa location à des professionnels de santé ».

Lors de sa séance du 18 décembre 2015, le SIVOM a approuvé la modification de ses statuts avec le nouvel intitulé.

Ladite compétence allouée, les Conseils municipaux des deux communes membres du SIVOM doivent donner leur avis avant que Monsieur le Préfet ne prononce l'arrêté de transfert de compétence. Le Conseil municipal de La Faute-sur-Mer, dans sa séance du 21 décembre 2015, a approuvé cette modification.

Vu la demande de modification des statuts du SIVOM L'Aiguillon-sur-Mer/La Faute-sur-Mer de la Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte ;

Vu la délibération n°21 du SIVOM L'Aiguillon-sur-Mer/La Faute-sur-Mer du 18 décembre 2015 ;

Vu la délibération 2015/12/020 de la commune de La Faute-sur-Mer du 21 décembre 2015 ;

Il vous est proposé :

- **D'APPROUVER** la modification susnommée des statuts du SIVOM L'Aiguillon-sur-Mer/La Faute-sur-Mer ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente.

Les conclusions du rapport mis aux voix donnent les résultats suivants :

VOTE	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
	18			

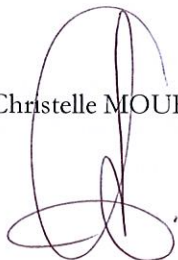
DECISIONS DU MAIRE

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 45.

La Secrétaire de séance,

Christelle MOURAT



Le Maire,

Marcelle MILCENT

